

# AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que

La société **Petro-Center S.A.** a introduit une demande d'autorisation d'après la « loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau », pour l'extension d'un bâtiment commercial de la station-service Esso à Frisange.

Le résumé de la demande est apposé au secrétariat communal, dont l'avis y relatif est affiché, à titre d'information, au lieu habituel des publications, conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Fait à Frisange, même date qu'en tête.

M. le bourgmestre

(Roger Beissel)



Mme le secrétaire ff.

(Myriam Gales)

